

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2026 à 18 h 30, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le Tableau des événements sur le domaine public 2025 (partie 4) :

1. Ordonnance ORD2726-017 permettant la fermeture de rues ou des entraves à la circulation selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 4) (*Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, alinéa 8).
2. Ordonnance ORD2726-018 permettant la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements dans des kiosques aménagés à cet effet et selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 4) (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).
3. Ordonnance ORD2726-019 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2026 (partie 4) (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, article 20).

B – Ordonnances relatives à la circulation et au stationnement :

1. Ordonnance ORD2726-020 visant à instaurer des arrêts dans toutes les directions à l'intersection des rues Ontario Est et Leclaire (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C 4.1, article 3).
2. Ordonnance ORD2726-021 établissant la mise à sens unique de l'avenue Desjardins en direction sud, entre les rues La Fontaine et Adam (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C 4.1, article 3).

C – Ordonnances relatives à la piétonisation de la re Ontario Est :

1. Ordonnance ORD2726-011 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX, et sur la place Simon-Valois, du 15 juin au 18 septembre 2026 (*Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve* R.R.V.M., c. B-3, article 20).
2. Ordonnance ORD2726-012 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non et permettant la consommation d'alcool sur le domaine public à l'occasion de la prise d'un repas sur des terrasses mutualisées sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX et sur la place Simon-Valois, du 15 juin au 18 septembre 2026 (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* R.R.V.M., c. P-1, articles 3, 3.1 et 8).

3. Ordonnance ORD2726-013 permettant d'installer ou d'agrandir gratuitement des cafés-terrasses sur le domaine public de la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX, du 15 juin au 18 septembre 2026 (*Règlement sur les tarifs RCA25-27008*, article 79).
4. Ordonnance ORD2726-014 permettant la fermeture de rues à la circulation automobile, sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX, du 15 juin au 18 septembre 2026 (*Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M.*, c. C-4.1, article 3 (8)).
5. Ordonnance ORD2726-015 permettant l'agrandissement des cafés-terrasses sur le domaine public de la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX, du 15 juin au 18 septembre 2026 (*Règlement sur l'occupation du domaine public R.R.V.M.* c. O-0.1, article 40.4.1).
6. Ordonnance ORD2726-016 permettant l'installation d'enseignes et d'enseignes publicitaires, à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, de même que des bannières sur des réverbères ou aux fins d'identifier un lieu, sur des murs extérieurs sur la rue Ontario Est, entre la rue Darling et le boulevard Pie-IX, et sur la place Simon-Valois, du 15 juin au 18 septembre 2026 (*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve 01-275*, article 516).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Greffe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR DE MAI 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc